

SM le Roi préside la signature d'une convention sur le projet d'aménagement hydro-agricole dans la province d'Ifrane

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 05-02-2009 00:48:51

SM le Roi préside la signature d'une convention sur le projet d'aménagement hydro-agricole dans la province d'Ifrane

Cette convention a été signée par MM. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur, Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Karim Kassi Lahlou, gouverneur de la province d'Ifrane, Boubker Bouchrit, président du Conseil provincial d'Ifrane et Mahdi Fakhim Lamrani, président du Groupement des communes "Attanmiya".

Ce projet vise l'amélioration du niveau de vie des habitants en milieu rural, la rationalisation des eaux d'irrigation et la lutte contre les effets de la sécheresse, l'amélioration du rendement du réseau d'irrigation, la satisfaction des besoins en eau d'irrigation, l'augmentation de la production et de la productivité, et l'intensification et la valorisation de la production végétale.

Le projet porte notamment sur la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricole, la création et l'équipement de 9 points d'eau, la construction de saguia et travaux annexes (85 km), la réhabilitation et la mise à niveau de saguia endommagées (20 km), l'organisation des agriculteurs dans le cadre d'associations des utilisateurs d'eaux à des besoins agricoles ainsi que le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des agriculteurs.

Financé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (25,2 MDH), le ministère de l'Intérieur (8 MDH) et le groupement des communes "Attanmiya" et le Conseil provincial d'Ifrane (8,8 MDH), ce projet bénéficiera à huit communes rurales (16 périmètres irrigués) et à quelque 78.000 habitants, dont 12.000 agriculteurs.

Le projet, dont la durée de réalisation est de deux ans, porte sur une superficie de 10.000 ha et permettra aussi d'améliorer les rendements des cultures à hauteur de 147 pc en particulier le blé (7320 ha), les céréales (60 ha), les cultures fourragères (1800 ha), les légumineuses (90 ha) et les plantations d'arbres fruitiers (730 ha).

Il permettra aussi d'améliorer le revenu net à l'hectare qui passera de 14.000 DH à 30.000 DH et générera 210.000 jours/travail durant le délai de réalisation et 550.000 j/t/an à terme.

A cette occasion, des explications ont été fournies au Souverain sur plusieurs programmes portant sur la réhabilitation de la biodiversité du Val d'Ifrane, la gestion des ressources en eau dans les lacs

naturels et Val d'Ifrane, la gestion des ressources en eau pour l'alimentation de Dayet Aoua et du val d'Ifrane ainsi que sur le projet d'aménagement de la station d'élevage de l'écrevisse à pieds rouges à Ras El Ma.

SM le Roi s'est également enquis du diagnostic des ressources en eau dans la zone d'Ifrane et de la biodiversité et de l'état paysager du Val d'Ifrane.

Dans la province, le régime hydrique est caractérisé par l'irrégularité des écoulements (écoulement saisonnier +décembre-juillet+ sur le tronçon Tarmilat-Ain Vittel, écoulement pérenne sur le tronçon Ain Vittel-Zaouiat Sidi Abdesslam, alimenté par la source Zerrouka). Le couvert végétal est marqué par la dédensification des peuplement (sénescence des arbres à longévité courte +peuplier, saule+, surpâturage compromettant la régénération naturelle...) et la dégradation des habitats aquatique et terrestre (réduction des débits et pollution des eaux, perturbation des cycles de vie de la faune par la forte fréquentation touristique).

L'incompatibilité de l'usage actuel avec les impératifs écologiques de la gestion durable a ainsi provoqué la dégradation localisée de la qualité paysagère et de biodiversité du site.

Concernant les ressources en eaux dans la zone d'Ifrane, la baisse des débits des sources est le résultat des effets conjugués de la sécheresse et des pompages et les prélèvements croissants des eaux souterraines sont induits par l'augmentation des superficies irriguées (1200 ha en 1996 et 5.000 ha en 2007). Il faut aussi noter une baisse des précipitations de 18 pc en moyenne avec une fréquence plus élevée de sécheresse depuis 1972.

Pour faire face à ces dysfonctionnements, plusieurs projets et actions sont programmés dans la région d'Ifrane.

D'un coût de 9,3 MDH, le programme de réhabilitation de la biodiversité du Val d'Ifrane (2009-2012) porte sur la régénération à base d'espèces autochtones dans les zones nues ou à faible densité (frêne, if, érable, chêne vert, houx, ronce, aubépine, églantier), la végétalisation à base d'espèces locales du talus au pied du muret de portion longeant la route, la mise en cloche de zones pour la conservation d'espèces remarquables des faune et de flore, la restauration de l'écosystème aquatique de l'oued Tizguit par le déversement d'espèces piscicoles (Ecrevisses, Gambusia, truite fario, truite arc-en-ciel) et l'aménagement du cours d'eau, la création d'une station d'élevage d'écrevisses à pieds rouges à Ras El Ma.

Il concerne aussi l'aménagement d'aires de stationnement et sensibilisation pour la régulation de la fréquentation en vue d'un équilibre entre l'accueil du public et la préservation du site.

Concernant la gestion des ressources en eau pour l'alimentation des lacs naturels et du Val d'Ifrane, les opérations de soutien et de maîtrise des écoulement portent sur la construction d'un petit barrage

sur l'oued Tizguit, la construction de systèmes de digues et tranchées pour dévier les écoulements de l'oued Gantra et des Chaabas vers Dayet Hachlef et Dayet Aoua, le transfert par pompage vers le Val d'Ifrane à partir de la source de Zarrouka et le transfert d'eau par dérivation de l'oued Tizguit vers Dayet Aoua via un ouvrage hydraulique.

La gestion des ressources en eau dans la zone d'Ifrane consiste en la réduction de la pression sur les ressources hydriques à travers la délimitation des terrains irrigués existants, l'interdiction de l'extension des périmètres irrigués, la reconversion de l'irrigation gravitaire en irrigation localisée et la délimitation du domaine public hydraulique et création de périmètres de sauvegarde et d'interdiction.

Elle porte aussi sur le développement des ressources en eau alternatives par la réutilisation des eaux usées traitées de la ville d'Ifrane et par l'étude de faisabilité du transfert d'eau du haut Sebou (barrage M'DEZ) pour satisfaire les besoins en eau potable et d'irrigation assurées actuellement par pompage.

Le barrage M'DEZ, dont le volume de la retenue est de 600 Mm³, permettra la protection contre les inondations, la production d'électricité et l'irrigation (durée des travaux 4 ans).

La province d'Ifrane, réputée aussi par ses dayas, lacs et sources et par la prépondérance des eaux souterraines par rapport aux eaux de surface (nappes : 2700 km²), est connue par l'importance du couvert forestier (42 pc), la richesse de la faune terrestre et aquatique (50 pc d'espèces de mammifères et 60 pc d'espèces d'oiseaux du Maroc) et la présence de paysages et de sites naturels remarquables (Val d'Ifrane, cascade de zaouyat Ifrane, gorges de Koubat, site d'Ajabou...).

Le projet d'aménagement de la station d'élevage de l'écrevisse à pieds rouges à Ras El Ma, qui s'ajoute aux autres projets programmés dans la province, vise le développement de cette espèce en voie de disparition au Maroc et la production annuelle de 40.000 estivaux pour le repeuplement des écosystèmes astacicoles.

Il s'agit de la réalisation d'une écloserie de 120 m² avec 16 bacs d'éclosion, de 16 bassins en terre sur 800 m², d'un laboratoire sur 60 m² et d'une unité de stockage sur 90 m². Le cycle d'élevage en intensif est de 4 ans.

MAP